

# Etablissement prévisionnel de son plan de fumure

## Objectifs de la formation

Apprendre à faire son propre plan de fumure lorsque l'on est en zones vulnérables.

## Enjeux

Respect des directives nitrates.

## Déroulé

Pouvoir connaître la réglementation en vigueur ; Savoir estimer son reliquat sur cultures d'hiver et de printemps ; Être capable d'appliquer les méthodes de raisonnement ci-dessus ; Être en mesure de comprendre les éléments de calcul du bilan azoté ; Savoir s'approprier les modalités de calcul ; être capable de suivre la réalisation de son plan de fumure.

## Infos complémentaires

**Organisée par** ADEAR Tarn

**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 01/01/1970

## Tarifs

Adhérent 70€

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

ADEART Maison des associations Place  
du 1er Mai 81 100 Castres  
81 100  
Castres  
Tel. 05-63-51-03-70  
Fax. 05-63-51-85-03  
repas à apporter en ces temps de  
pandémie.

## Dates, lieux et intervenants

**01 déc 2020**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Centre Paroissial de Réalmont

81120 Réalmont

Cécile Riondé de la chambre d'agriculture du Tarn.

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))